

MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière par intérim de la susdite municipalité, QUE :**

Une session extraordinaire du conseil municipal sera tenue le 3<sup>e</sup> jour de mai 2018 à 17h00 dans la salle du conseil.

Lors de cette session extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets suivants :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Avis de motion – Projet de règlement numéro 658 amendement le règlement sur les permis et certificats numéro 451 et amendements
  - Enlever une exigence concernant le dépôt d'un rapport non pertinent concernant des travaux pour le creusage d'un puits d'eau potable
  - Modification d'un article concernant certaines zones assujetties à une exigence relative à une demande de permis de construction conditionnelle à ce que le lot soit adjacent à une rue publique, soit d'enlever de l'article concerné la zone Re2-2 et y ajouter la zone R3-7
3. Parole aux contribuables
4. Levée de la session

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 30<sup>e</sup> jour d'avril 2018.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Danièle Arsenault', with a stylized flourish at the end.

Danièle Arsenault, directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière par intérim